

## CIRCULAIRE N° 32 DU 11 JUIN 2021

**Aux** Présidents des Ligues Régionales pour transmission aux Clubs  
Présidents des Comités Départementaux  
Présidents des Comités Territoriaux

**De** Jean-Marie Bellicini et Jean Gracia

**Copie** Comité Directeur FFA  
Présidents des CSR Régionales  
Souad Rochdi  
Anne Barrois-Chombart  
Service Adhérents, Service Informatique et Service Juridique

**OBJET : DÉBUT DE LA SAISON ADMINISTRATIVE 2021-22**

- CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE
- SAISIE DES COTISATIONS RÉGIONALES, DÉPARTEMENTALES ET TERRITORIALES

Chers Amis,

Nous vous prions de trouver en pièce-jointe la Circulaire Administrative 2021-22 qui vient d'être validée par le Bureau Fédéral du 2 juin et qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Merci de bien vouloir le transmettre à tous les Clubs de votre territoire.

Comme vous pourrez le constater, à la lecture de la Circulaire Administrative 2021-22, la saisie anticipée des licences et la ré-affiliation anticipée des Clubs sera reconduite à compter du 16 juin 2021.

**SAISIE DES COTISATIONS RÉGIONALES, DÉPARTEMENTALES ET TERRITORIALES**

Comme les saisons passées, toutes les structures déconcentrées (Ligues régionales, Comités départementaux et Comités territoriaux) sont invitées à renseigner le montant des cotisations des Clubs, de leurs territoires, affiliés à la Fédération pour la saison administrative 2021-22.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la Fédération et des Statuts types des structures déconcentrées, le montant de vos cotisations doit avoir été adopté par votre Assemblée Générale **avant le 15 juin 2021**.

Nous attirons votre attention sur le fait que **les Clubs ne pourront pas débiter la saisie anticipée des licences tant que la Ligue et/ou le Comité n'aura pas renseigné le montant de leurs cotisations**.

Vous retrouverez tous les éléments nécessaires à la prochaine saison administrative dans la Circulaire Administrative 2021-22, disponible sur le site internet fédéral.

Un guide relatif à la saisie anticipée des licences sera également disponible dans le SI-FFA – Licences. Le service Adhérents ([adherent@athle.fr](mailto:adherent@athle.fr)) de la FFA se tient à votre disposition si nécessaire.

Recevez, Chers Amis, nos cordiales amitiés sportives,



**Jean-Marie Bellicini**  
Secrétaire Général



**Jean Gracia**  
Président de la CSR